

Questions orales

déjà des mesures pour y remédier. Un dernier aspect nous inquiète davantage sur lequel nous vous communiquerons des renseignements plus tard.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que le nom du ministre de la Défense nationale figure également sur la liste de diffusion des rapports. Ces derniers semblent indiquer que le fabricant a énormément de difficulté à faire voler les F-16 et encore plus de difficulté à faire décoller les F-18A. Comme le disait le ministre, d'après le rapport cet avion présente des failles de structure et il faudra peut-être concevoir à nouveau certains de ses principaux éléments. Les sous-systèmes ont tardé à arriver et il y a également eu bien d'autres difficultés.

Compte tenu de toutes ces difficultés, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si l'on attendra pour prendre une décision concernant cet avion et le choix entre les deux appareils d'avoir fait une enquête approfondie sur ces prétendues difficultés afin d'apaiser les craintes exprimées à la Chambre?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir dire au député que le dépassement de coûts n'est pas une des choses qui nous préoccupent le plus. Le marché que nous devons conclure avec l'une ou l'autre entreprise nous protégera contre le dépassement de coûts. Les frais seront établis en dollars fixes de 1977. Nous allons étudier très attentivement le rapport. Nous ne nous hâterons pas de prendre une décision avant d'être convaincus que les problèmes qui se posent aux fabricants sont normaux lorsqu'on entreprend de fabriquer un nouveau type d'avion.

* * *

LA CONSOMMATION**LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—LES MESURES POUR
EMPÊCHER L'EXPLOITATION DES CANADIENS**

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. La semaine dernière, la société Imperial Oil a haussé de 8c. le gallon le prix de l'essence qu'elle vend à ses concessionnaires. Cette semaine, elle a ordonné à ses détaillants de hausser immédiatement de 20c. le gallon le prix de l'essence qu'ils vendent au consommateur, ce qui représente globalement une hausse de 28c. le gallon. D'autre part, l'huile destinée aux moteurs Diesel coûte 35c. de plus le gallon depuis une semaine et demie. Or, un agent de l'accise du ministère des Finances m'a déclaré ce matin que les sociétés pétrolières ont le droit de demander pour leurs produits le prix le plus élevé que le consommateur acceptera de payer.

Le ministre de la Consommation et des Corporations surveille-t-il la situation pour s'assurer que les Canadiens ne se font pas exploiter en payant pour ces produits un prix indûment élevé, et pour éviter que les concessionnaires et les préposés de postes d'essence ne soient blâmés de hausser ainsi leur prix, étant donné qu'ils sont obligés de réclamer le prix que les sociétés pétrolières leur dictent, sociétés qui ont manifestement l'appui du gouvernement actuel, s'il faut en croire son budget de mardi soir dernier?

[M. McKinnon.]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si le ministère de la Consommation et des Corporations surveille les hausses de prix, c'est uniquement pour prévenir toute conspiration visant à limiter les échanges ou la concurrence.

* * *

● (1440)

[Français]

LE BUDGET**ON DEMANDE S'IL EXISTE DES PROGRAMMES POUR LE QUÉBEC**

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Hier à la suite d'une question posée par l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso, le ministre des Finances a parlé des retombées au sujet des hausses des prix relatifs aux produits énergétiques et des programmes pour les provinces Maritimes et Terre-Neuve. On connaît aussi les retombées pour le Centre et l'Ouest du pays. Comme le ministre n'a fait aucunement mention des projets destinés au Québec, j'aimerais savoir s'il s'agit d'un lapsus de sa part, ou si tout simplement le ministre n'a rien à annoncer pour le Québec.

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député de ne pouvoir lui répondre dans sa langue, que je ne maîtrise pas comme la Chambre le sait. Il y a beaucoup de choses dans le budget qui vont profiter à la population du Québec. Il y a, par exemple, les 30.3 p. 100 du crédit de la taxe énergétique qui vont aller aux Québécois, qui ne représentent que 26.7 p. 100 de la population totale, et 81.5 p. 100 des Québécois vont bénéficier du crédit de la taxe énergétique.

En outre, nous avons porté remède à une injustice commise par le gouvernement qui nous a précédé envers les contribuables du Québec. Il s'agit de la page 68 des documents budgétaires. Nous allons faire un abattement remboursable pour le Québec. Nous allons accorder un abattement aux contribuables québécois, à ceux à faibles revenus qui ne peuvent profiter de l'abattement de 16.5 p. 100 actuellement accordé aux Québécois. Dorénavant, le montant de cet abattement leur sera versé. Et cela, afin d'éliminer l'injustice commise à l'endroit des contribuables du Québec par les députés d'en face depuis cinq ou six ans.

[Français]

**ON DEMANDE SI LES SOMMES PERÇUES AU QUÉBEC SERVIRONT
À DES PROJETS DANS CETTE PROVINCE**

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, je dirai d'abord au ministre qu'il n'a pas à s'excuser de ne pouvoir s'exprimer dans ma langue. D'ailleurs il a fait un effort qui mérite d'être souligné à la Chambre, et je tiens à lui en rendre hommage. Mais je dois dire que, grâce à un excellent service d'interprétation simultanée, j'ai pu constater que le ministre a habilement contourné la question que je lui ai posée.